



Pramont, une prison en résilience

> Valais Mardi soir, le centre fermé pour jeunes délinquants fêtait la première diffusion d'un film sur l'addiction réalisé entre ses murs

> Premier signe d'une renaissance après une crise gigantesque

Marie Parvex

Gabriel est fier. Il n'aurait loupé pour rien au monde la première diffusion publique, mardi soir, d'un film sur les addictions dans lequel il témoigne à visage découvert. Le court-métrage, qui sera utilisé comme outil de prévention dans les classes valaisannes, a été tourné ces six derniers mois avec des jeunes délinquants de Pramont. Le signe qu'une certaine sérénité est revenue dans le seul centre de placement de longue durée pour mineurs de Suisse romande? C'est la première fois que Pramont fait parler de lui depuis la tempête qui a décimé son personnel en 2009. La première fois aussi que les collaborateurs évoquent publiquement la crise qu'ils ont traversée.

Cela fait tout juste une semaine que l'équipe d'éducateurs est au complet. Il aura fallu 18 mois pour que son nouveau directeur, nommé six mois après le départ de Patrice Mabillard en octobre 2009, y parvienne. Début 2012, elle pourra à nouveau accueillir 25 jeunes, comme avant la crise. «Ça va mieux», reconnaît Armèle Tosalli, enseignante à Pramont. «Mais nous sommes encore fragiles», avertit-elle. «Quand on traverse une crise de cette ampleur, il faut du temps pour retrouver la sérénité», souligne aussi Michel

Lachat, président de la Conférence latine des juges des mineurs.

Armèle Tosalli travaille dans les murs depuis une vingtaine d'années. Elle a vu défiler les directions, les changements de philosophie, les nouveaux codes pénaux. Pourtant, l'an dernier, elle hésitait à quitter le bateau. Comme les 30 autres collaborateurs partis en l'espace de deux ans sur une équipe de 43 personnes. Pramont vacille. Les capacités d'accueil sont réduites de moitié faute de personnel. Ce qui a des conséquences pour toute la Suisse romande puisque ce lieu est unique en son genre.

En attendant le centre de Palézieux (VD) qui devrait être achevé en 2013 et la création d'une maison pour filles à Neuchâtel. Dans l'intervalle, les juges se débrouillent comme ils peuvent avec des institutions ouvertes ou des solutions provisoires dans les centres fermés de Valmont (VD) ou de La Clairière (GE), où les mineurs ne peuvent rester qu'un mois.

Mais que s'est-il donc passé dans le centre valaisan, un rugueux rectangle de béton posé sur la plaine entre Sion et Sierre? L'entrée en vigueur du nouveau code pénal et du concordat romand pour la gestion des institutions fermées, en 2007, a conduit Pramont à se remettre en question. Un nouveau projet pédagogique régissant le fonctionne-

ment de l'institution devait être élaboré et soumis à la Confédération. C'est au moment de la mise en pratique que des tensions ont divisé l'équipe. «Une partie des collaborateurs n'a pas adhéré à la nouvelle manière de faire», diagnostique aujourd'hui Alexandre Comby, responsable du centre depuis mars 2010.

En filigrane, on devine que son prédécesseur, pris dans l'énorme projet de repenser Pramont, en a peut-être oublié d'écouter son équipe. «Le seul moyen de survivre ici, face aux mineurs les plus dangereux de Suisse romande, c'est d'être solidaires», analyse Alexandre Comby.

Expérimenté dans le monde du handicap, il pose un regard neuf sur la question des jeunes délinquants. Et, surtout, se tourne vers son équipe. «Ce sont les gens de terrain qui appliquent les concepts, c'est d'eux que doivent venir les solutions.» Nuancées, forcément. «Il n'est pas question de balancer entre le sécuritaire et

«Le seul moyen de survivre ici, face aux mineurs les plus dangereux, c'est d'être solidaires»

l'éducatif mais de faire les deux», résume Armèle Tosalli. «Pendant

la crise, nous, enseignants, on se calfeutrait dans les classes avec les jeunes. Ce qui nous a aidés à tenir, c'est le contact avec eux. La réalité était là. Pas dans les grands débats à l'extérieur de l'institution», estime Armèle Tosalli. Une allusion au conflit larvé, pendant la crise, entre partisans de sanctions dures et défenseurs de la méthode éducative.

«Face aux jeunes qui cassent des chaises, certains nous répondaient qu'il n'y avait qu'à les sceller, s'énervent son collègue Fabrice Massy. Mais nous faisons plus que cela!» La question est toujours brûlante pour les acteurs de Pramont, et on ose à peine demander ce qu'il en est des «cellules de réflexion» (où les jeunes peuvent être isolés jusqu'à sept jours), dont l'utilisation avait été stoppée après la visite de la Commission européenne contre la torture. On tergiverse quand Gabriel, 24 ans, 18 mois de prison et une année à Pramont, interrompt le débat: «C'est comme les chiens, si vous les enfermez sans les socialiser, ils deviennent dangereux.» En 18 mois, les «cellules de réflexion» auraient été utilisées deux fois.

La nouvelle équipe doit maintenant plancher sur les futures règles de vie au sein de l'institution. Des spécialistes externes viendront évaluer la situation dans une année.